

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE RECEPTION
 DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE VIABILITE
 REUNIE LE : 30/11/2015

OBJET : Examen de la demande de réception provisoire des travaux d'aménagement et de viabilité

Du lotissement dit : ENNASSIM

Objet du titre foncier ou réquisition N° : 63.572/18 et R 21077/18

Sis à : Bejaad.

-Vu la loi N° : 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements, promulguée par le dahir N° : 1.92.7 du 15 Hija 1412 (17.juin.1992) et en particulier les articles 22.23.24.25 et 26.

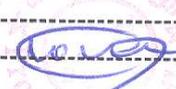
-Vu le décret N° : 2.92.833 du 25 Rebia II 1414(12 octobre 1993) pris pour application de la loi N° : 25-90 susvisée et en particulier les articles 15.16 et 17.

Suite à la demande présentée par :AL OMRANE Beni Mellal auprès de la commune en date du : 14/19/2015 pour la réception des travaux d'aménagement et de viabilité du lotissement dit : ENNASSIM La commission composée des membres désignés ci après s'est réunie le : 30/11/2015 à 10 heures Au siège de : la commune de Bejaad .

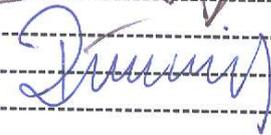
Après constat sur les lieux de l'état des travaux, de la qualité des ouvrages réalisés et examen des documents écrits et graphiques présentés, cette commission émet les avis suivants :

SERVICE	REPRESENTANT	AVIS/OBSERVATIONS	EMMARGEMENT
Commune	Ejjajdi 1229 ALY A. L. OMRANE A. Chahouane	Avis favorable avis favorable	
PROVINCE			
DNEE -Branche eau	Mars Abdelhak		
-Branche assainissement	Sidiki Eddine EZZAKI	Avis favorable	
-Branche électricité	BOUHLAL	Avis favorable R.A.S	

DNEE REGIONALE ELECTRICITE
 DIRECTION REGIONALE
 DE BENI MELLAL
 AGENCE DE SERVICE DE BEJAAD

IAM	Jellal Tair	Avis favorable	
PROTECTION CIVILE	Mohamed Louiti	Avis favorable	 
CADASTRE	ABDELLAH OUAKIB	Avis favorable	 
Conservation foncière			
Autorité administrative locale	Ahmed Rhaouane	Avis favorable	 
Agence urbaine			

Avis de la Commission : _____

-le lotisseur : 
 -L'entrepreneur : 
 -l'architecte : _____
 -l'IGT : _____